

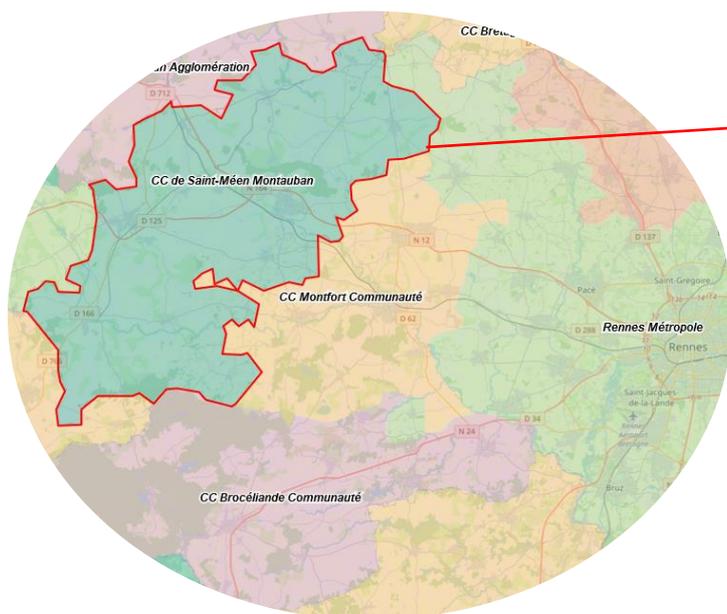
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN

*Une intercommunalité à la situation financière confortable,
qui doit se doter d'un pacte financier et fiscal
et mener une réflexion sur la baisse de la pression fiscale sur son territoire*

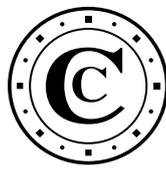
Créée en 1993, la communauté de communes Saint-Méen Montauban compte 26 636 habitants en 2022 et regroupe 17 communes. Située à l'ouest de Rennes métropole, elle s'intègre dans le pays de Brocéliande au sein duquel sont également présentes deux autres intercommunalités : Montfort Communauté et Brocéliande Communauté.

Un projet de territoire sans pacte financier et fiscal

La communauté de communes s'est dotée d'un projet de territoire en 2017, qu'elle a révisé en 2022. Ce document n'a malheureusement été adossé ni à un pacte financier et fiscal, ni à une programmation pluriannuelle des investissements, ni à un schéma de mutualisation des services. Ces outils auraient pourtant permis à la communauté de communes de disposer d'une stratégie financière et de renforcer la mobilisation de l'ensemble de ses communes membres dans la mise en œuvre des orientations définies par le projet de territoire. Ce document devra faire l'objet d'un suivi périodique de la réalisation des actions prévues, matérialisé par un bilan soumis annuellement aux élus du territoire, afin qu'ils puissent suivre son avancement. Ce bilan devra figurer dans le rapport d'activité de la communauté de communes.



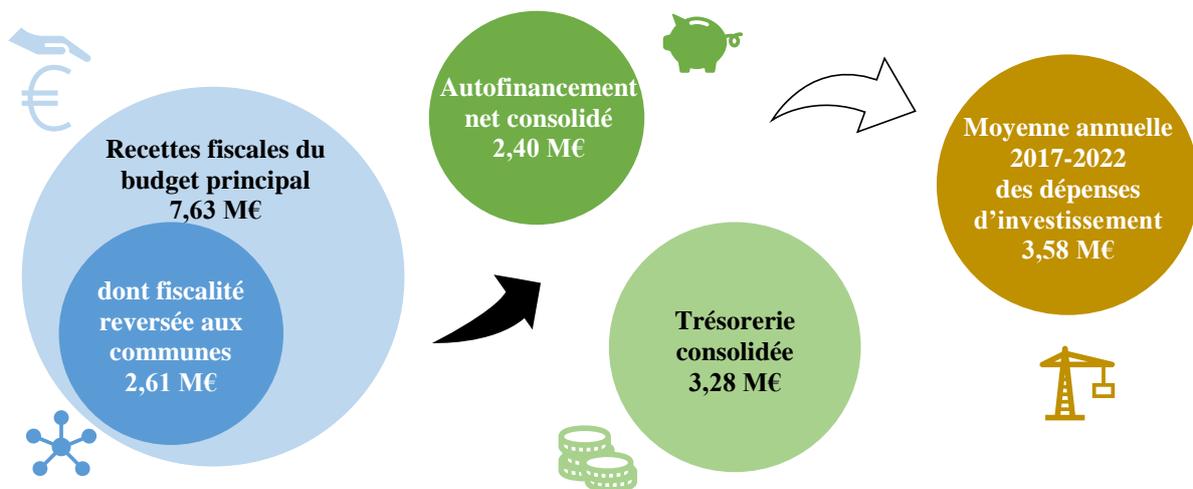
Projet de territoire	Pacte financier et fiscal
Programmation pluriannuelle des investissements	Schéma de mutualisation



Une situation financière confortable qui impose une réflexion sur la baisse du niveau de la pression fiscale sur le territoire

Sur la période 2017-2022, la situation financière de la communauté et de la majorité de ses communes membres apparaît confortable. L'aisance financière de l'intercommunalité est portée par des recettes dynamiques assises sur une progression régulière des bases fiscales, qui lui ont permis de disposer d'une épargne durable et d'un encours de dette limité et maîtrisé, suffisants pour mener à bien ses investissements. Parallèlement, les dépenses ont été globalement tenues.

Importance respective des données financières de l'intercommunalité (au 31 décembre 2022)



Le niveau élevé et en progression de l'autofinancement dégagé chaque année et l'absence de définition précise des objectifs et besoins d'investissement sur la période 2023-2028, doivent conduire la communauté à s'interroger dès à présent sur l'adéquation entre le périmètre de ses compétences qui n'exige pas, a priori, de politique d'investissement conséquente, et ses besoins réels de financement. En l'absence de nouvelles prises de compétences permettant de renforcer significativement l'intégration communautaire et de besoins d'investissements induits par le projet de territoire, le maintien du niveau actuel d'autofinancement n'apparaît pas justifié et appelle une réflexion sur la baisse de la pression fiscale sur le territoire (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises et taxe Gemapi) au profit des contribuables.